



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIL 2016**

**DATE DE
CONVOCATION**

23 Juin 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 11
ABSENTS : 08
QUORUM : 10
PROCURATION : 02

DELIBERATION N°21/2016/MT

Convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-NEUF JUIL A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. **Patrick LECANTE**, Maire
M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

ABSENTS : M. **Christian PORTHOS**, Conseiller
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller



Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.

Délibération n°21/2016/MT
Convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Faisant suite à l'appel à projet du Ministère du Développement durable, la commune de Montsinéry-Tonnégrande a été retenue le 9 février 2015 comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) en devenir.

A ce titre, le 12 mai 2016, le Maire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande a signé, en présence de la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Madame Ségolène ROYAL, la convention TEPCV, qui prévoit pour la commune un appui financier d'un montant total de 500 000 €.

Cette convention vise à fédérer les bonnes volontés et accélérer la transition énergétique de la commune qui se décline en cinq grandes actions :

- Action 1 : Education et information à l'environnement à l'énergie et l'éco-citoyenneté.
- Action 2 : Réalisation de travaux dans l'optique d'améliorer des performances énergétiques des équipements publics.
- Action 3 : Réalisation d'une étude de conception d'un bâtiment à énergie positive.
- Action 4 : Réalisation d'une étude de conception et installation de toits solaires en autoconsommation.
- Action 5 : Diagnostic pour l'approvisionnement local dans le secteur alimentaire.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver la convention passée entre la Commune de Montsinéry-Tonnégrande et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport complémentaire de Monsieur le Maire portant sur la convention « Territoire à Energie Positive

pour la Croissance Verte » ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **APPROUVE** la convention passée entre la Commune de Montsinéry-Tonnégrande et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	13	dont procuration(s)	02
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : 07 JUL. 2016

